

Critères d'admissibilité et d'évaluation des communications libres

Critères d'admissibilité

Pour être transmises aux membres du comité d'évaluation, les propositions de communications libres doivent respecter les cinq critères suivants :

1. *À l'université* : être soumises par un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle universitaire, par un professeur, par un chargé de cours détenteur d'une maîtrise, par un professionnel détenteur d'une maîtrise ou par un chercheur établi (y compris les postdoctorants et les professionnels de recherche détenteurs d'une maîtrise).
Au collégial : être soumises par un professeur, par un professionnel ou par un chercheur établi détenteur au minimum d'un diplôme de maîtrise.
Milieux autres : être soumises par un professionnel de recherche ou par un chercheur établi détenteur d'une maîtrise.
2. Être soumises en français, la langue officielle du congrès (voir la [politique linguistique](#));
3. Être soumises au plus tard le lundi 2 décembre 2019 à 23 h 59, aucune proposition ne pourra être transmise après cette date;
4. Ne pas être présentée dans le cadre d'un autre volet du congrès sinon elle sera automatiquement annulée;
5. Être soumises par le formulaire en ligne et enregistrées en mode final. Les propositions envoyées par courrier électronique ou par voie postale ne seront pas transmises au comité d'évaluation;
6. Tout auteur de communication libre acceptée devra obligatoirement payer ses frais d'inscription au plus tard le mercredi 5 février 2020 à 23 h 59, sans quoi il verra sa communication annulée.

Règlements généraux

1. Une personne ne peut soumettre plus de deux propositions de communications en tant qu'auteur principal;
2. Les décisions du comité d'évaluation sont sans appel;
3. En soumettant une proposition, l'auteur d'une communication libre accepte le programme qui sera élaboré par le responsable de domaine de recherche choisi. Pour cette raison, le choix de domaine de recherche dans votre proposition est donc fort important.

Critères d'évaluation

L'évaluation se fondera sur les critères suivants, éléments qui devront faire partie du champ « résumé » (1 500 caractères, espaces comprises) du formulaire :

1. Clarté de la problématique et des objectifs présentés;
2. Clarté de la méthodologie adoptée eu égard à la discipline choisie pour l'évaluation;
3. Présence de résultats de recherche (préliminaires ou finaux) ou d'une conclusion de recherche;
4. Une démonstration claire de la contribution de la communication à l'avancement des connaissances;
5. Qualité de la langue écrite.

Voir : <http://www.acfas.ca/evenements/congres/communications-libres>